SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Service Immobilier ministériel

departement immobilier de dijon

Affaire suivie par : Perrine DONOLO

Tél 06 68 32 21 76 / perrine.donolo@justice.gouv.fr

Dossier : Opération de relogement du Tribunal de Commerce et Réorganisation des espaces du Tribunal Judiciaire de Chaumont (52)

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Entre

La société : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mandataire du groupement ou candidat seul

*(rayer la mention inutile)*

ET

Le pouvoir adjudicateur : le Ministère de la Justice – DIR SG Grand Centre – Département Immobilier

**OBJET**

Le Ministère de la Justice transmet les informations et documents contenus dans le dossier de consultation relatif à l’attribution des marchés de travaux ayant pour objet le relogement du Tribunal de commerce et la réorganisation des espaces du Palais de justice de Chaumont aux candidats dans le seul but de leur permettre de répondre à la consultation référencé n° **TF040342chaumonttvx3**

Ces informations et documents sont confidentiels. Le terme « information(s) » recouvre toutes informations (notamment financières, économiques, et/ou techniques) et/ou toutes données divulguées ou transmises par le Ministère de la Justice dans le cadre de la consultation visée ci-dessus, quel qu’en soit la forme, le support ou le mode de diffusion.

Les informations et documents confidentiels ne pourront être utilisés que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus.

Le candidat ou chaque membre du groupement candidat conservera tous les documents et informations de manière strictement confidentielle et s'interdit :

* De divulguer toute information confidentielle à un tiers par quelque moyen que ce soit ;
* D’utiliser à son propre bénéfice, au bénéfice de tout tiers ou pour tout objet autre que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus les informations confidentielles transmises,

Toutefois, toute information confidentielle pourra être communiquée par le candidat, par les membres du groupement et/ou ses sous-traitants à ses employés et/ou à ses conseils à qui, en raison de leur implication directe dans l’objet de la consultation, il est nécessaire de transmettre l’information confidentielle.

La société s’engage en son nom propre et en celui des différents membres de son groupement, s’il y a lieu, à faire respecter cette clause de confidentialité. La société prendra toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la conservation, la protection et s’engage à aviser sans délai le pouvoir adjudicateur de toute disparition ou de tout incident.

À \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom, Prénom, Qualité**

*(précédé de la mention « Lu et approuvé »)*